|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Description : antennenordouest | République Française | NOUVELLE-CALÉDONIE---**PROVINCE NORD**---B.P. 41 98860 KONÉ---**Direction de l’Aménagement****et du Foncier**  |

N° 6080206 –/2025

**FICHE DE BESOINS**

Il s’agit d’élaborer un tableur de suivi des opérations de vente de billets passagers et de fret sur la ligne de transport maritime entre Koumac et Bélep.

Pour cela, il vous est demandé de créer sous Excel version Microsoft 365, un tableur qui pourra comporter a minima 10000 à 15000 lignes dans lequel :

1. Sont saisis :
* Les numéros de billets en circulation (le n° du billet étant unique, il ne doit pas pouvoir être saisi sur plusieurs lignes)
* La dates de voyage
* Le numéro du manifeste
* Le nom et prénom de chaque passager
* Le sexe du passager (liste de choix)
* La catégorie d’âge du passager (liste de choix : adulte, enfant, bébé)
* La catégorie tarifaire du passager (liste de choix : normal, résident, agent PN ou coupon aide à la continuité pays)
* Le poids du fret accompagné (restreindre les saisies à des nombres)
* Le poids du fret non accompagné, (restreindre les saisies à des nombres)
* les nom et prénom du destinataire du fret non accompagné
1. Afin de faciliter les enregistrements dans le tableur, l’utilisateur devra disposer d’un formulaire de saisie intégré :
	* 1. Pour le ou les passagers et son ou leur fret accompagné
		2. Pour le fret non accompagné
2. Une partie de calcul de prix complète le tableau :
* Prix du billet passager (voir arrêté tarifaire)
* Prix du fret non compris dans la franchise bagage de la catégorie d’âge du passager (voir arrêté tarifaire)
* Prix du fret non accompagné (voir arrêté tarifaire)
1. Une partie paiement complète le tableau :
* Montant dû (calcul automatique selon la saisie des passagers et du poids des bagages ou selon le poids du fret non accompagné)
* Référence de la facture (restreindre la saisie à un nombre avec incrémentation automatique)
* Montant payé (restreindre la saisie à un nombre sans virgule et avec séparateur millier)
* Date de paiement (restreindre saisie à une date). Attention paiement possible en plusieurs étapes (Nouméa puis Koumac par ex.)
* Et répartition éventuelle par modes de paiement (espèces, CB ou virement ou chèque)
* Pour les débits indication obligatoire du n° et de la date du bon de commande ou du n° et de la date de la réquisition et dans tous les cas du nom du débiteur
1. Une partie annulation et remboursement des billets : Trouver une façon de saisir un billet annulé ou remboursé

Attention un billet passager vendu à Nouméa peut donner lieu à l’embarquement à un paiement complémentaire pour le poids de fret dépassant la franchise bagage.

1. Tableau des résidents de Bélep

Le tarif résident est attribué selon la liste du tableau résidents de Belep mise à jour tous les 6 mois. Une comparaison du nom prénom du passager avec les noms prénoms du tableau des résidents permettra d’identifier si le passager bénéficie ou non du tarif résident.

Le même tableau servira de contrôle pour l’attribution du coupon aide à la continuité pays

1. Etablissement du modèle de manifeste passager et remplissage automatique du manifeste passagers à partir des saisies du tableau de suivi (modèle du manifeste fourni)
2. Etablissement du modèle de manifeste fret et remplissage automatique du manifeste fret à partir des saisies du tableau de suivi (modèle du manifeste fourni)

Organisation de la prestation :

Trois réunions de travail seront organisées :

* Une réunion de démarrage (qui permettra la transmission des données),
* Une réunion intermédiaire,
* Une réunion de présentation/questions à la livraison du produit fini (en présentiel obligatoire à Koné)

La version définitive devra être transmise pour vérification et tests 4 jours ouvrés avant la dernière réunion.

Livraison :

L’ensemble de la commande devra être livré au plus tard le lundi 18 août 2025 à 13h00, à la direction de l’aménagement et du foncier de la province Nord - 41 avenue Jimmy WELEPANE à Koné

Pénalités :

En cas de retard sur la date limite de livraison du produit fini et conforme aux besoins exprimés, une pénalité de 10.000 F par jour calendaire pourra être appliquée au prestataire.

Facturation :

La facture sera transmise par courriel à facture@province-nord.nc et à daf-transport@province-nord.nc après livraison et rédigée au nom du destinataire suivant :

PROVINCE NORD – Direction de l’Aménagement et du Foncier – Service des ports et aérodromes – BP 41 98860 KONE

Critères de jugement des offres

Les offres seront classées selon les critères suivants :

* 70% sur le tarif proposé (offre de prix détaillée sur temps de développement et temps de réunions)
* 20% sur la qualification et expérience du prestataire (note de présentation du prestataire à fournir avec l’offre de prix)
* 10% sur la date de livraison avec proposition possible d’une date de livraison antérieure à la date limite du 18 août 2025 (planning prévisionnel à fournir avec l’offre de prix)